

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

8362/87 (Presse 151)

1188th meeting of the Council

- Budget -

Brussels, 17/18 September 1987

President: Mr Knud Erik TYGESEN

State Secretary,  
Ministry of Foreign Affairs  
of the Kingdom of Denmark

---

Presse 151 - G

\* Includes continuation of 1188<sup>th</sup> meeting, 1 October 1987

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

M. Guy VERHOFSTADT                      Minister of Budget

Denmark:

Mr Knud Erik TYGESEN                      State Secretary,  
Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans TIETMEYER                      State Secretary,  
Federal Ministry of Finance

Greece:

Mr Yannis PAPANTONIOU                      State Secretary for Economic  
Affairs

Spain:

Mr José BORRELL                      State Secretary for Finance

France:

Mr Alain JUPPE                      Minister attached to the Minister  
for Economic Affairs, Finance and  
Privatization, with responsibility  
for the Budget

Ireland:

Mrs Maire GEOGHEGAN-QUINN                      Minister of State for European  
Affairs

Italy:

Mr Tarcisio GITTI                      State Secretary,  
Ministry of the Treasury

Luxembourg:

Mr Jean-Claude JUNCKER

Minister for the Budget

Netherlands:

Mr R. van der LINDEN

State Secretary,  
Ministry of Foreign Affairs

Portugal:

Mr Rui ALVAREZ CARP

State Secretary for the Budget

United Kingdom:

Mr PETER BROOKE

Minister of State to the Treasury

o

o

o

Commission:

Mr Henning CHRISTOPHERSEN

Vice-President

1988 BUDGETARY PROCEDURE

The Council proceeded to an extended debat on the adoption of the draft 1988 Budget. At the term of the debate the Presidency concluded that no agreement was obtainable today and that it would urgently reflect on the steps to be taken to pursue the procedure in accordance with the Treaties.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Agriculture

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Regulation amending Regulation (EEC) No 2194/85 adopting general rules concerning special measures for soya beans.

This Regulation extends, for the 1987/1988 marketing year, the possibility of using, for the purposes of the aid system, measures, determined by Member States, for the analysis of oil seed, pending the application of Community methods.

Fisheries

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Decision concerning the conclusion of an Agreement in the form of an exchange of letters concerning the provisional application of the Agreement between the European Economic Community and the Government of the People's Republic of Angola on fishing off Angola.

Anti-dumping

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Regulation extending by two months from 21 september 1987, the provisional anti-dumping duty imposed on imports of ferro-silico-calcium/calcium silicide originating in Brazil.

Maritime transport

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Decision relating to maritime transport between Italy and Algeria.

---

Bruxelles, le 16 septembre 1987.

433

NOTE BIO(87)238 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE PAROLE.

---

Préparation Conseil Budget :

-----  
(O. von Schwerin)

Le Conseil se réunira demain, jeudi et vendredi, pour une deuxième tentative d'établir le projet de budget 1988 en première lecture. (Voir IP(87)190 du 14 mai 1987 contenant l'essentiel de l'avant-projet de la Commission ainsi que les Bio 204 du 22 et 24 juillet 1987 sur la première réunion).

Je vous rappelle que déjà dans la proposition de la Commission les dépenses envisagées dépassaient les recettes disponibles de 5,75 milliards d'Ecus (41 milliards et 35,2 milliards respectivement) et ceci en raison du fait que formellement le budget doit toujours respecter le plafond TVA de 1.4 %. Or, les dépenses résultant surtout des augmentations considérables des dépenses agricoles à la suite de la baisse continue du dollar correspondent déjà à un taux d'environ 1,7 % TVA.

Face à ce problème fondamental, le Conseil du 23 juillet n'avait même pas abordé les travaux détaillés mais s'est ajourné sans résultat.

Aujourd'hui on doit constater qu'on a toujours pas progressé et que les instances du Conseil qui normalement assurent la préparation n'ont même pas discuté l'affaire. Bien que la présidence ait prévue deux jours et que la date limite pour la soumission du projet au Parlement soit le 5 octobre prochain on voit mal comment le Conseil pourra aboutir à un résultat sous ces conditions.

Amitiés,

C. Stathopoulos.



Bruxelles, le 18 septembre 1987

Note BIO (87) 238 suite et fin AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

---

Conseil Budget (Otto von Schwerin)

---

Comme il était à craindre (voir BIO (87)238 du 16. 9.) le Conseil s'est séparé pour une deuxième fois, après plus de 17 heures de négociations en cadre restreint, sans arriver à un accord sur le projet de budget 1988.

La présidence avait fait plusieurs propositions de compromis destinées à franchir la lacune entre les dépenses estimées indispensables (plus de 41 Mrd ECU selon l'Avant-Projet du Budget de la Commission) et les recettes disponibles dans la cadre actuel des ressources propres (1,4 % TVA: 35,2 Mrd ECU).

La discussion a porté surtout sur la question de savoir si l'on pourrait envisager une formule permettant de neutraliser cet écart jusqu'au Conseil Européen en décembre dans l'espoir de pouvoir le remplir après une décision positive sur des nouvelles ressources propres.

Plusieurs formules proposées à cette fin, à savoir du côté des recettes (ce qui aurait exigé l'unanimité) ou du côté des dépenses (ce qui aurait pu être réalisé par une majorité qualifiée) ont échoué de sorte que le Conseil s'est ajourné sans résultat.

Il a envisagé une nouvelle réunion pour le 1er octobre prochain à Luxembourg, ce qui permettrait de respecter la date limite, selon le Traité, pour la saisine du Parlement Européen le 5 octobre.

Amitiés,  
G. Anoull







COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

8591/87 (Presse 159)

1188th meeting of the Council

(continued)

- Budget -

Luxembourg, 1 October 1987

President: Mr Knud Erik TYGESEN

State Secretary,  
Ministry of Foreign Affairs  
of the Kingdom of Denmark

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

M. Guy VERHOFSTADT                      Minister of Budget

Denmark:

Mr Knud Erik TYGESEN                      State Secretary,  
Ministry of Foreign Affairs

Germany:

Mr Hans TIETMEYER                      State Secretary,  
Federal Ministry of Finance

Greece:

Mr George KANDALEPAS                      Exective Secretary,  
Ministry of the National Economy

Spain:

Mr José BORRELL                      State Secretary for Finance

France:

Mr Jean CADET                      Deputy Permanent Representative

Ireland:

Mrs Maire GEOGHEGAN-QUINN                      Minister of State for European  
Affairs

Italy:

Mr Tarcisio GITTI                      State Secretary,  
Ministry of the Treasury

Luxembourg:

Mr Jean-Claude JUNCKER

Minister for the Budget

Netherlands:

Mr R. van der LINDEN

State Secretary,  
Ministry of Foreign Affairs

Portugal:

Mr Rui ALVAREZ CARP

State Secretary for the Budget

United Kingdom:

Mr PETER BROOKE

Paymaster General

o

o

o

Commission:

Mr Henning CHRISTOPHERSEN

Vice-President

1988 BUDGETARY PROCEDURE

The Council resumed its discussion, which it adjourned on 18 September, of the preparation of the draft budget for 1988. It had particularly in mind the Presidency's reminder that under the EEC Treaty the Council is required to present its draft budget to the European Parliament by 5 October.

---

Although the Council came close to the required qualified majority, the discussion revealed continued divergences which prevented the Council from adopting a draft budget for 1988.

The President of the Budget Council announced with the utmost concern that he will now consult with the President of the General Affairs Council who will be seeing the EC Foreign Ministers at the Informal Meeting at Hesselet, Nyborg (Denmark) on 3-4 October 1987.

Bruxelles, le 30 septembre 1987

Note BIO (87) 250 AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc.: aux Membres du service du Porte-Parole

---

433

RENDEZ-VOUS DE MIDI DU 30 SEPTEMBRE 1987 (Otto von Schwerin)

---

Préparation du Conseil Budget, 1. 10. 1987, Luxembourg

Le Conseil se réunira le 1 octobre à 11h00 à Luxembourg pour la 3ème fois pour établir un projet de budget 1988 en première lecture.

A rappeler que les deux tentatives antérieures, 23. 7. (BIO (87) 204) et 17. 9. (BIO (87) 238) avaient échouées en raison du déficit de près de 6,3 Mrd ECU sur base du cadre actuel des ressources propres (1,4 % TVA). En effet, la Commission avait déjà, en présentant l'Avant Projet du Budget en mai dernier, déclaré que sa proposition qui était aussi restrictive que réaliste reviendrait à un taux de TVA (sur la base actuelle) de 1,69 %.

Les multiples tentatives de compromis de la Présidence danoise de franchir cette lacune, d'une part par des économies supplémentaires importantes, et par des expédients de technique budgétaire, d'autre part, n'avaient pas abouti.

En effet, il paraissait notamment lors de la dernière réunion du Conseil que plusieurs délégations ne voient pas d'intérêt à s'engager dans la procédure budgétaire 1988 tant que les négociations sur l'avenir des finances communautaires n'ont pas abouti, et par conséquent d'attendre le résultat du prochain Conseil Européen à Copenhague le 5 décembre.

Dans ces conditions on voit toujours mal comment le Conseil pourrait aboutir à Luxembourg, d'autant plus qu'aucune nouvelle préparation a eu lieu dans les instances habituelles (Comité budgétaire et COREPER) depuis le dernier Conseil.

A rappeler enfin que la date pour la sousmission du projet du budget au Parlement Européen, conformément aux Traités, est le 5 octobre. Reste à voir comment le P. E. réagira devant une carence éventuelle du Conseil pour laquelle - à ce stade de la procédure - il n'y a pas eu de précédent jusqu'ici.

MATERIEL DIFFUSE

- IP 398 - Rencontre Président Delors et M. La Pergola
- IP 399 - Aide d'urgence en faveur de la Colombie
- IP 400 - Aide d'urgence au Laos
- IP 401 - Entretien Mosar-Oelen, Ministre Norvégien de l'Energie
- Discours du Président Delors devant le Groupe socialiste de l'Assemblée nationale à Strasbourg

Amitiés,  
G. ANOUIL



Bruxelles, le 2 octobre 1987

Note BIO (87) 250 suite 1 et fin AUX BUREAUX NATIONAUX  
cc: aux Membres du Service du Porte-Parole

---

Conseil Budget - Luxembourg (Otto von Schwerin)

---

Comme on devait s'y attendre (voir BIO (87) 250), le Conseil Budget qui se réunissait pour la 3ème fois pour arrêter un projet de Budget 1988 n'est pas parvenu à un accord.

Malgré les appels et de multiples nouvelles formules de compromis de la part de la Présidence, un accord s'est avéré impossible en raison notamment de la position des délégations du R.U., de l'Espagne et de la Grèce qui se sont toujours opposées à l'établissement d'un budget moyennant un "facteur d'équilibre", pour combler le déficit existant, sur base des ressources propres actuelles.

Il s'est ainsi confirmé de nouveau que la procédure budgétaire est - aux yeux de plusieurs délégations - essentiellement bloquée par les négociations sur le nouveau système des ressources propres, et plus particulièrement par la perspective du résultat du prochain Conseil Européen à Copenhague.

Le Président du Conseil, M. Tygesen, a vivement regretté ce nouvel échec après tant d'efforts et a annoncé qu'il en ferait rapport au Conseil des Affaires Etrangères qui devrait discuter de la situation lors de sa réunion informelle le weekend prochain. M. CHRISTOPHERSEN a parlé devant la presse "d'irresponsabilité du Conseil qui n'était pas en mesure d'établir un projet de budget après plusieurs mois".

De plus il a annoncé que la Commission, de son côté, envisage d'introduire une procédure de carence contre le Conseil (sur base de l'Article 175 du Traité), à partir de lundi prochain, 5 octobre, date limite pour la sousmission du projet de budget au P.E.).

(A noter, que l'Article 175 prévoit un délai de deux mois dans lequel l'institution saisie est invitée à agir et que seulement après expiration de ce délai, la Cour peut être formellement saisie).

Amitiés,  
G. ANOUIL

